



Aides après mon jugement

Par **syde**, le **22/05/2021 à 07:39**

Bonjour,
Suite à mon jugement, je devais à un créancier 23.500 euros mais, après un arrêt de travail longue durée, je n'ai pas pu honorer les échéances, donc je suis passé devant un tribunal. Après le verdict, je ne dois plus que 10.987 euros à verser en 24 mensualités 300 euros, la dernière sera le restant dû.
Ma question est : comment je suis passé de 23.500 euros à 10.987 euros ?
Merci de votre aide.
Je peux joindre, si possible, le jugement que j'ai reçu.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2021 à 14:34**

Bonjour,
Le tribunal a dû prendre en compte que les éventuelles dettes dûment justifiées, donc sur preuves indéniables, et écarter celles dont il n'avait pas la preuve ou celles qui étaient prescrites.
Donc, si je calcule bien, d'après votre message vous avez 300 € à payer chaque mois pendant 24 mois soit :
 $300 \text{ €} \times 24 = 7.200 \text{ €}$
le 25e versement devra donc être de
 $10.987 \text{ €} - 7.200 \text{ €} = 3.787 \text{ €}$ ce qui pourrait être énorme mais en mettant chaque mois 160 € de + de côté, vous aurez 3.840 € d'économie au bout des 24 mois qui vous permettront de solder votre compte.
A mon humble avis, si vous étiez venu plus tôt sur ce forum, on vous aurait conseillé de faire une procédure de "surendettement" et vous auriez, peut-être, eu encore moins à payer, non ?

Par **syde**, le **27/05/2021 à 11:49**

Mais comment suis-je passé de 23.500 euros à 10.987 euros ?
Merci.

Par Tisuisse, le 27/05/2021 à 13:47

Je vous l'ai expliqué dans la première phrase de ma réponse :
Le tribunal a dû prendre en compte que les éventuelles dettes dûment justifiées, donc sur preuves indéniables, et écarter celles dont il n'avait pas la preuve ou celles qui étaient prescrites.